

2

5
Cerrier de la Rente
Noble du Chasteau de
Roche fort à cause de leschange
faict avec le seigneur dugaz
Dupse leue ez parroisses dudict
Roche fort S. martin en hault et
Duerne, Receu et signe gandin
Notaire royal

10
15
Premier m. Cezard fauve no.
royal et bourgeois de Lyon capitaine chahlain et lieutenent
de Juge de la baronnie de roche fort et stablez dignes reconnoit
et confesse leuis et possessions et emphyteose perpetuelle de la diche
Censue et Seigneurie de ce Seigneurie doyez Chanoine et Chapistre
de l'eglise et comtee de Lyon a ceus de luy chahau et baronnie
dudict roche fort et de leschange fait avec l'ouie dugaz et deuz
consillies du roy en la surchance et Juge presidial de Lyon
a ceus le notaire royal soubz signe pour lesdites Seigneurie
Comtee presidial recevant et simulant en luy profit et
celuy successeur ASSAUVIN de la repoune Judic

20

Die biffy

curio faire fait au profit dudit sieur d'usage gardant
de notaire royal soubsigne de Jardin Jehu' et la
parrourse de Dubuc proffice de Maisouet dudit
sieur repoudant heritours de bessi Jours de sorche
et possesseurs dudit sieur repoudant Armaty Jours

25

et de biffy **SOUBS** Lamuel et de biffy
Ceur et de biffy de quatre deniers **Lequel** Ceur
et de biffy portans l'ordr de Meloadz Ceur

30

Jours de biffy et de biffy et au biffy de biffy et
de biffy de biffy le dit m' faire confesse de biffy
et de biffy et de biffy annuellement et de biffy
au dit sieur de biffy contre ou a l'encontre de biffy
de biffy de biffy et de biffy en leur habau dudit
de biffy de biffy de biffy et de biffy de biffy de biffy
et de biffy de biffy de biffy et de biffy de biffy

35

de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy

40

quel a soubsigne a toutes Couve Anouement a biffy
de biffy et de biffy de biffy de biffy de biffy
de biffy de biffy de biffy de biffy de biffy

rochfort
suivant



Le vingt may mil six cent
six apres moiesir pise

45

Orme Jacques Tholly notaire royal et bourgeois
de Lyon et de me. Jean Baptiste Charotier et Claude
Ormeoy praticiens de samet martin cy haulz h' honneur requier
qui ont signe a la cede avec ledit sieur repouant
sont celle suivant ledit

50

Alinsy Receu a pour seconde expedition en
seigneur Comte par moy notaire royal cy signe

[Large, highly decorative cursive signature]

Me Jacques Tholly notaire
royal et bourgeois de Lyon cy estably de grez reconoit
et confesse que et possede et emploiee perpetuelle
de ladite en sine et seigneurie de ladite seigneurie
Comte a cause de luy chabaududut rochfort et
dudut et change a bence le notaire royal doudy signe
pour eux present venant et stipulant au profit
de ladite seigneurie Comte et de luy successeur
ASSAULOU de reponse de messire quire
vivoit et desherite dardeson au h' honneur signe